ROYAL CLUB DU BERGER ALLEMAND

ASBL fondée en 1925 en abrégé R.C.B.A.

Affiliée à l' URCSH sous le n° 142 et à la WUSV- FCI

Tribunal de l'entreprise du Hainaut – div. Charleroi – bld Fontaine, 10

N° Entreprise BE 0410.592.189 – **CB BE88 0012 7305 1541 BIC CEBABEBB**

Exempt/Vrijgeweld – TVA-BTW art.42 §3

Siège social : Av. Léopold III, 92 à 7134 Péronnes-lez-Binche

Site internet : rcbabelgique.com – E-mail : info@rcbabelgique.com

REGLEMENT DES TITRES DE BEAUTE DU RCBA

Instauré en 1933 et modifié par les A.G. des 20.05.91 - 28/04/2002 - 12.03.2024 *et mis à jour par l'OA le 27.10.26*

Règlement applicable dès l'année 2024

Promotion des élevages belges du R.C.B.A.

Pour pouvoir prétendre à un titre décerné par le R.C.B.A., le chien doit :

- posséder un pedigree LOSH
- provenir à sa naissance d'un élevage reconnu par le RCBA. De plus, le titre ne peut être obtenu que si l'éleveur a enregistré la portée selon le règlement des éleveurs et ce, pour toutes naissances à partir du 01.01.2023.

Le propriétaire belge ou étranger doit être membre du RCBA. S'il y a plusieurs propriétaires, ceux-ci doivent être membres du RCBA et ce, au minimum 1 an avant le jour de l'exposition (dans ce cas, un seul propriétaire doit être membre et les autres au minimum membres depuis 1 an au moins).

OBTENTION DES TITRES DAUPHIN-DAUPHINE

- pour les chiens de 12 à 18 mois (le jour de l'exposition)
- avoir concouru en classe jeunes
- avoir obtenu la note TRES BON le jour de l'exposition
- faire parvenir à l'O.A une photocopie du certificat de dysplasie des hanches et des coudes avec au minimum la mention « Encore toléré » (C, noch zugelassen)
- Le pedigree original doit être présenté le jour de l'exposition au président ou à la secrétaire de la commission d'élevage du RCBA. Si le pedigree original ne peut être présenté, le titre ne sera officialisé que le jour de l'AG de l'année suivante.

OBTENTION DES TITRES PRINCE-PRINCESSE

- pour les chiens de 18 à 24 mois (le jour de l'exposition)
- avoir concouru en classe intermédiaire (Junghund) ou ouverte *(Selon les critères d'évaluation des juges.)*
- avoir obtenu la note TRES BON le jour de l'exposition
- les chiens devront être porteurs du certificat de dysplasie des hanches et des coudes avec au minimum la mention « Encore toléré ». (C, noch zugelassen)
- Le pedigree original doit être présenté le jour de l'exposition président ou à la secrétaire de la commission de l'élevage du RCBA. . Si le pedigree original ne peut être présenté, le titre ne sera officialisé que le jour de l'AG de l'année suivante.

DES TITRES ROI-REINE

- pour les chiens de plus de 24 mois
- avoir concouru en classe travail
- avoir obtenu la note EXCELLENT le jour de l'exposition
- être titulaire de la Körung.
- Le pedigree original doit être présenté le jour de l'exposition au président ou à la secrétaire de la commission de l'élevage du RCBA.
- La Körung originale doit être présentée le jour de l'exposition au président ou à la secrétaire de la commission de l'élevage du RCBA.
- avoir réussi le test du mordant avec "Prononcé".

CES TITRES PEUVENT ETRE OBTENUS MAXIMUM DEUX FOIS.

Au cas où aucun chien ne remplirait les conditions énoncées ci-dessus, le titre pourrait être décerné à un chien d'origine étrangère, répertorié au LOSH et appartenant à un membre du RCBA.

Le titre est proposé à l'O.A. qui l'entérinera lors de sa prochaine réunion et le diplôme sera remis officiellement lors de l'AG suivante.